

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 10 septembre 2018, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12^e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:
Gilbert Pilote, maire
Pauline Lauzon, conseillère
Diane Sirard , conseillère
Mario Lachaine, conseiller
Hélène Lévesque , conseillère
Yvon Forget, conseiller
et
Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière

ÉTAIT ABSENT

Monsieur:
Michel Venne, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire déclare l'assemblée ouverte.

2018-09-236

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale.

ADOPTÉE

2018-09-237

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 27 ET 30 AOÛT 2018

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues le 27 et 30 août 2018 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver les procès-verbaux des séances du 27 et du 30 août 2018 du conseil municipal.

ADOPTÉE

2018-09-238 TRANSFERT BUDGÉTAIRE - SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2018, afin de transférer les sommes aux postes budgétaires tel qu'indiqué dans l'annexe 1, jointe au présent document.

ADOPTÉE

2018-09-239 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 10 septembre 2018, au montant de 233 247,69 \$, soit acceptée.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENT

- Incendie - Rapport des salaires août

2018-09-240 REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT (NISSAN ROGUE 1/10)

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 2 267,73 \$ soit versée comme premier versement au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'un Nissan Rogue (urbanisme).

QUE le service de la trésorerie en soit informé.

ADOPTÉE

2018-09-241 ANNULATION D'INTÉRÊTS POUR LA FACTURE CRF1800337

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à annuler les intérêts au montant de 18,38 \$ pour la facture CRF1800337, concernant une intervention du service incendie (pinces de désincarcération) le 6 juin 2018.

ADOPTÉE

2018-09-242 MISE À NIVEAU DE MICROSOFT OFFICE

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la directrice générale soit autorisée à faire l'achat de 22 licences Microsoft Office pour la mise à niveau de tous les postes informatiques de la municipalité à *Groupe DL Solutions Informatiques* pour un montant de 300 \$ chacun plus les taxes applicables comme décrit dans sa correspondance du 22 août 2018.

ADOPTÉE

2018-09-243 RÉFECTION DU TOIT - CLINIQUE DE SANTÉ

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de service de *Toiture de la Lièvre*, soumission: 16 283 pour la réfection de la toiture de la Clinique de santé au 70, 12^e Rue au montant de 11 490,00 \$ plus les taxes applicables comme décrit dans sa correspondance du 9 novembre 2016.

QUE la somme de 11 490,00 \$ plus les taxes applicables soit prise aux activités d'investissement (03-301-10-000-00) tel que prévu au budget.

ADOPTÉE

2018-09-244 REMPLACEMENT D'UN POINT D'ACCÈS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la directrice générale soit autorisée à faire l'achat d'un nouveau point d'accès (wi-fi) à *Groupe DL Solutions Informatiques* pour un montant de 494,90 \$ plus les taxes applicables comme décrit dans sa correspondance du 4 septembre 2018.

QUE cette somme soit prise à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

2018-09-245 CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 128

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par invitation pour le renouvellement du règlement d'emprunt numéro 128 à deux (2) institutions financières:

CONSIDÉRANT que les offres se détaillent comme suit:

Caisse Desjardins Ferme-Neuve: 5,14 %

Banque Nationale inc.: N'a pas donné suite à notre offre

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre qui lui est faite de 5,14 % pour son emprunt du 17 septembre 2018 au montant de 52 600 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 128.

QUE le capital et intérêts, soit payable par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

2018-09-246 RÈGLEMENT D'EMPRUNT 128

CONSIDÉRANT que conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la municipalité de Ferme-Neuve souhaite emprunter un montant total de 52 600 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QU'un emprunt au montant de 52 600 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 128 soit réalisé.

QUE l'emprunt soit signé par le maire et la secrétaire-trésorière.

QUE les intérêts sur l'emprunt soient payables semi annuellement.

QUE l'emprunt, quant au capital, soit remboursé comme suit:

2019	2 800 \$
2020	2 800 \$
2021	2 900 \$
2022	3 100 \$
2023	3 100 \$ (à payer en 2018)
2023	(à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité de Ferme-Neuve émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 septembre 2018), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévu pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 128, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

2018-09-247 POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT (TEMPORAIRE)

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la directrice générale soit mandatée à recruter pour le remplacement temporaire du poste d'inspecteur en bâtiment au bureau municipal.

ADOPTÉE

2018-09-248 AFFECTATION AU SURPLUS LIBRE

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la directrice générale soit autorisée à puiser à même le surplus libre au 31 décembre 2017 la somme de 25 024,80 \$, afin d'équilibrer le budget 2018.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)

2018-09-249

CHEMIN DU LAC-BERTRAND

CONSIDÉRANT que suite à la préparation de la rénovation cadastrale, l'arpenteur-géomètre a relevé que la municipalité de Ferme-Neuve était propriétaire d'une section de terrain situé en bordure du lac Bertrand, et que l'accès au terrain longe la propriété appartenant à Madame Manon Lafantaisie, soit une partie du lot 5 662 992 au cadastre du Québec (8966-66-9746);

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ferme-Neuve a reçue une offre de Madame Manon Lafantaisie pour l'achat du terrain appartenant à la municipalité soit le lot 5112 797;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite conserver ce terrain, et ce, à des fins publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal refuse l'offre proposée par Madame Manon Lafantaisie comme décrite dans sa correspondance du 31 août 2018.

QUE le conseil municipal propose un échange permettant de déplacer le terrain numéro de lot 5 112 797 à l'extrémité SUD du terrain numéro de lot 5 662 992 comme décrit sur le plan déposé à cet effet, afin de limiter les inconvénients à Madame Lafantaisie.

QUE Madame Manon Lafantaisie soit informée de la présente résolution et si celle-ci accepte d'échanger la parcelle de terrain demandée, la municipalité s'engagera à défrayer les coûts d'arpentage et de notaire.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents requis avec Madame Manon Lafantaisie, au nom de la municipalité de Ferme-Neuve.

QU'advenant un refus d'échange de la part de Madame Lafantaisie, la municipalité prendra les moyens nécessaires pour accéder à son terrain.

ADOPTÉE

2018-09-250

TRAVAUX COURS D'EAU BOUCHARD

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de service de Soleco pour les relevés du cours d'eau Bouchard au montant de 8 300 \$ plus les taxes applicables et 80 \$/heure plus les frais de déplacement pour la surveillance des travaux comme indiqué dans sa correspondance du 19 juillet 2018.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

2018-09-251 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 10 septembre 2018 soit levée, il est 20 h 01.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière